Procédure de lutte contre le blanchiment d'argent



1. Objectif

Cette procédure de lutte contre le blanchiment d'argent a pour but d'empêcher ArcelorMittal d'être impliqué dans toutes les activités de blanchiment d'argent.

Par conséquent, la présente procédure de lutte contre le blanchiment d'argent vise à :

- S'assurer qu'ArcelorMittal et ses unités d'affaires, représentants et filiales sont en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent,
- Prévenir l'utilisation abusive des infrastructures et des fonds d'ArcelorMittal à des fins de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme,
- Promouvoir le respect des procédures comptables prescrites et faire respecter les normes de tenue des dossiers.
- Favoriser une mise en œuvre robuste et standardisée des contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent dans toutes les zones géographiques, conformément aux normes de bonnes pratiques du secteur.

Ces lignes directrices doivent être prises en compte et intégrées dans toutes les actions ultérieures et doivent être lues conjointement avec le Code de conduite des affaires d'ArcelorMittal, dont les principes sont pleinement soutenus dans le présent document.

2. Portée

La présente procédure de lutte contre le blanchiment d'argent s'applique à toutes les zones géographiques dans lesquelles ArcelorMittal opère ou mène des affaires. Lorsque la législation d'un pays donné exige une norme plus stricte, la norme locale doit prévaloir.

En outre, la présente procédure de lutte contre le blanchiment d'argent s'applique à tous les employés d'ArcelorMittal, y compris le personnel permanent et non permanent du groupe ArcelorMittal et, sous réserve des réglementations locales, à toutes ses filiales, sociétés affiliées, succursales et bureaux de représentation, à moins que des exigences légales ou de surveillance ou des considérations de proportionnalité n'en décident autrement.

Il est de la responsabilité de chaque gestionnaire de s'assurer que cette procédure de lutte contre le blanchiment d'argent est connue et respectée dans son domaine de responsabilité respectif.

Le conseil d'administration d'ArcelorMittal est chargé de superviser et de surveiller l'approche d'ArcelorMittal en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

3. Définition du blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est défini comme le processus consistant à dissimuler l'origine criminelle de l'argent ou d'autres actifs (tels que les matières premières), de sorte qu'ils semblent provenir d'une source légitime. L'ONUDC décrit le blanchiment d'argent comme « le traitement des produits de la criminalité pour dissimuler leur origine illégale ». Les produits obtenus illégalement sont généralement le résultat de trafic de stupéfiants, de vols, de fraudes, de corruption, terrorisme et d'autres crimes graves. Les produits obtenus illégalement sont généralement le résultat du trafic et du trafic de drogue, du vol, de la fraude, de la corruption, du terrorisme et d'autres crimes graves. Chez Arcelor Mittal, le blanchiment d'argent pourrait se produire par le biais d'une utilisation abusive de l'infrastructure d'ArcelorMittal et le contournement des contrôles existants pour blanchir de l'argent par le biais de ventes, d'achats et d'autres contrats.

Le blanchiment d'argent doit être distingué des comportements frauduleux commis par des tiers, tels que l'obtention d'ordres d'achat frauduleux ou les comportements fautifs d'initiés, y compris la collusion avec des tiers et la manipulation de documents financiers. En cas d'inquiétude liée à un comportement frauduleux de la part de tiers, contactez Forensic et en cas d'inconduite de la part d'initiés, contactez le service de conformité ou signalez de manière anonyme via le processus de dénonciation.



4. Principes et objectifs

L'objectif de cette procédure de lutte contre le blanchiment d'argent est de prévenir le blanchiment d'argent ou l'utilisation de notre infrastructure à des fins de blanchiment d'argent. Elle garantit la fixation et l'application de normes au niveau du groupe, sur lesquelles les différentes unités opérationnelles doivent aligner leurs procédures et politiques locales.

Elle veille également à ce que des contrôles soient mis en place et à ce que des contrôles et des tests réguliers soient effectués, ainsi que des rapports.

5. Rôles et responsabilités

Il est attendu de tous les employés de bien connaître la procédure, d'agir de manière responsable conformément à la procédure et d'en référer de manière proactive au responsable de la conformité ou au conseiller juridique si nécessaire. En ce qui concerne la procédure de lutte contre le blanchiment d'argent, les rôles et responsabilités sont répartis entre les employés, le service de conformité du groupe, le réseau de conformité et d'autres fonctions, y compris, mais sans s'y limiter, l'assurance mondiale, la santé et la sécurité, etc.

Les membres de la direction sont responsables de :

 Superviser et surveiller la réponse globale d'ArcelorMittal au blanchiment d'argent

La conformité du groupe est responsable de :

- Développer des normes et des cadres à l'échelle du Groupe pour atténuer le risque de blanchiment d'argent
- S'assurer que les contrôles établis sont mis en œuvre efficacement au niveau du Groupe et que les opérations sont conformes à la présente procédure

Le réseau de conformité est responsable de :

- D'effectuer régulièrement des contrôles et des tests de lutte contre le blanchiment d'argent.
- S'assurer que les contrôles établis sont mis en œuvre efficacement au niveau local et que les opérations sont conformes dans les domaines de responsabilité respectifs.

Les employés sont responsables de :

- Application des contrôles qui ont été définis par la conformité du groupe. C'est notamment le cas pour les employés qui traitent avec des tiers et/ou effectuent des transactions
- Tirer parti du processus de dénonciation, tel qu'il est décrit dans la Procédure de dénonciation, pour signaler une inconduite de manière anonyme

Le comité d'audit est chargé de :

 Superviser la mise en œuvre des contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent

Le service d'assurance interne est responsable de :

 D'effectuer des tests indépendants sur le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent

6. Formation

Tous les employés d'ArcelorMittal doivent être informés de cette procédure par le biais d'une formation liée au Code de conduite des affaires.

7. Glossaire

L'argent liquide désigne l'argent ou son équivalent (tel qu'un chèque) payé pour des biens ou des services au moment de l'achat ou de la livraison.

Cadre de conformité désigne le document qui énonce les missions, l'organisation et les procédures de conformité au sein du Groupe ArcelorMittal.

Procédure de contrôle et de test de conformité désigne la procédure illustrant les étapes d'exécution des activités de contrôle et de test.

Le réseau de conformité fait référence aux responsables de la conformité alignés sur un domaine d'activité, une unité ou une fonction spécifique et assurant la couverture pour celui-ci.

Le programme de conformité fait référence à un ensemble de documents qui comprend les politiques et procédures de conformité, les formations en matière de conformité, les certificats de conformité ainsi qu'une évaluation périodique de la mise en œuvre et de l'efficacité du programme de conformité et des audits conçus pour détecter la non-conformité.

L'évaluation des risques liés à la conformité désigne l'évaluation par type de risque de conformité en fonction de la gravité du risque et de la probabilité qu'il se produise.

La procédure d'évaluation des risques de conformité désigne la procédure qui illustre les étapes d'exécution de l'évaluation des risques de conformité.

La procédure de diligence raisonnable (Due Diligence) décrit les activités qui sont menées pour évaluer le risque des tiers avant d'entrer dans des relations d'affaires et sur une base continue ainsi qu'au niveau de la transaction.

Filiale désigne toute société ou entité juridique entièrement consolidée et contrôlée par ArcelorMittal S.A.

Le manuel des principes comptables (MAP: Manual of Accounting Policies) fournit une vue d'ensemble des principes comptables d'ArcelorMittal et homogénéise les traitements comptables critiques dans l'ensemble du groupe conformément aux exigences IFRS (Normes comptables internationales).

8. Typologies et contrôles en place en matière de blanchiment d'argent

Les typologies typiques couvrant les risques de blanchiment d'argent comprennent les pays, les secteurs d'activité, les tiers, le blanchiment d'argent secondaire, les produits et les employés.

Tierce partie

Les interactions commerciales avec des tiers constituent le risque de blanchiment d'argent le plus élevé pour ArcelorMittal.

L'évaluation des risques et la diligence raisonnable (due diligence) doivent être effectuées sur tous les tiers avant de s'engager dans toute activité commerciale afin de garantir la transparence sur le risque qu'ils représentent pour ArcelorMittal et les contrôles qu'ils ont déployés afin de limiter eux-mêmes le blanchiment d'argent.

La diligence raisonnable décrit un processus standardisé par lequel des renseignements sur un tiers sont collectées et évaluées afin d'atténuer le risque que le tiers puisse être impliqué dans le blanchiment d'argent. L'évaluation de la diligence raisonnable est également mise à jour en permanence afin de pouvoir détecter les changements significatifs apportés à un tiers qui modifient le niveau de risque pour ArcelorMittal, par exemple, si un tiers augmente

le nombre de ses filiales ou s'installe dans un pays à haut risaue.

Pour obtenir des conseils détaillés sur la façon dont l'évaluation des risques et la diligence raisonnable à l'égard des tiers sont effectuées, veuillez-vous référer à la Procédure de diligence raisonnable (Due Diligence).

Transactions

Les transactions sont la principale voie d'accès au blanchiment d'argent. L'ajout d'argent illicite dans le système en achetant un produit est un moyen pratique pour les criminels de poursuivre le blanchiment d'argent. Par exemple, en achetant des quantités considérables d'acier pour de grands projets d'infrastructure, il est possible d'investir facilement de l'argent provenant de sources illicites.

De nombreux facteurs font qu'une transaction est classée comme présentant un risque élevé de blanchiment d'argent, par exemple, l'utilisation d'espèces, les transferts vers/depuis des zones géographiques à risque, l'inadéquation entre l'entité mentionnée dans la facture et l'entité de paiement, etc. Tous les facteurs de risque pour les transactions qui doivent être vérifiés avant de s'engager dans une transaction spécifique sont décrites dans la procédure de due diligence.

Pour obtenir des conseils sur la diligence raisonnable globale des transactions, veuillez également vous référer à la procédure de due diligence.

Pays

Certains pays sont identifiés comme ayant des réglementations et des contrôles limités en matière de blanchiment d'argent. Les États-Unis, l'Union européenne et les organismes de l'industrie (par exemple, le GAFI) ont publié des listes grises et noires de pays concernant leur risque sous-jacent de blanchiment d'argent. Ces listes évaluent le risque de blanchiment d'argent en fonction de la mesure dans laquelle un pays traite les lacunes stratégiques pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

ArcelorMittal utilise principalement les listes du GAFI et de l'UE pour classer le risque pays de blanchiment d'argent. Les listes de pays sont incluses dans l'approche de notation des risques détaillée dans la procédure de due diligence.

Les activités commerciales et autres transactions avec des tiers situés dans ces pays présentent un risque accru de blanchiment d'argent pour ArcelorMittal, car les criminels peuvent délibérément rechercher ces lieux pour se livrer à des activités de blanchiment d'argent. Avant de s'engager dans une relation d'affaires avec un tiers situé dans un pays à haut risque, il convient de faire preuve de diligence raisonnable à l'égard du tiers concerné et/ou de la transaction spécifique. Pour obtenir des conseils détaillés sur la manière de procéder à une diligence raisonnable, veuillez-vous référer à la procédure de due diligence.

Outre les relations avec des tiers, un risque de blanchiment d'argent élevé crée également des risques pour les propres opérations d'ArcelorMittal sur ces sites, car les activités commerciales peuvent être utilisées de manière abusive pour dissimuler des activités de blanchiment d'argent.

Secteur industriel

Faire affaire avec des secteurs industriels spécifiques peut représenter un risque important pour ArcelorMittal et exposer l'entreprise au risque de blanchiment d'argent. ArcelorMittal a identifié des secteurs industriels comme critiques, notamment la défense et l'armée, l'industrie, l'automobile, l'exploitation minière, le pétrole et le gaz, etc. Les critères utilisés pour identifier les secteurs qui présentent

un risque de blanchiment d'argent plus élevé comprennent, entre autres, l'intensité des liquidités, l'accent mis sur les consommateurs par rapport aux clients professionnels, le degré de surveillance réglementaire en ce qui concerne le blanchiment d'argent et la criticité pour l'industrie nationale.

Afin d'éviter qu'ArcelorMittal ne soit associé à des activités de blanchiment d'argent, le risque sous-jacent de blanchiment d'argent des secteurs identifiés est pris en compte lors de l'évaluation des risques. Une diligence raisonnable doit être exercée sur le tiers opérant dans un secteur industriel à haut risque identifié, conformément à la procédure de due diligence.

Blanchiment d'argent secondaire

Les chaînes de clients présentent un risque majeur de blanchiment d'argent pour ArcelorMittal, car les clients peuvent revendre le produit acheté auprès d'ArcelorMittal à un client final, qui exécute l'achat en injectant de l'argent dans le système qui a des origines illicites. Par exemple, ArcelorMittal peut vendre un produit à une entreprise de construction qui le revend à une société immobilière impliquée dans des activités de blanchiment d'argent.

Les fournisseurs peuvent avoir acheté des matériaux vendus à ArcelorMittal auprès de fournisseurs précédents qui se livrent à des activités de blanchiment d'argent. Par exemple, une société minière peut avoir un sous-traitant qui est financé par des sources d'argent illicites. La transparence sur la chaîne d'approvisionnement et sur le client final est essentielle pour empêcher ArcelorMittal d'être impliqué dans des activités de blanchiment d'argent.

Les attestations des fournisseurs peuvent contribuer à l'atténuation du risque secondaire de blanchiment d'argent pour ArcelorMittal. Le risque secondaire de blanchiment d'argent tout au long de la chaîne client peut être atténué par des déclarations des clients attestant que le produit vendu ne sera pas détourné et utilisé par des clients finaux inconnus.

Produits

Certains produits présentent un risque de blanchiment d'argent, en raison de leur utilisation ou de leur processus de production. Le double usage des produits présente un risque qui doit être pris en compte à tout moment, par exemple, si un contrat n'implique pas directement des objectifs de l'industrie de la défense, mais que le produit d'ArcelorMittal est vendu à des clients finaux qui pourraient dissimuler un tel objectif.

Le risque lié aux produits est également souvent associé au risque de blanchiment d'argent du secteur industriel dans lequel il est principalement utilisé. Par exemple, les matériaux de construction peuvent être principalement utilisés dans des secteurs industriels présentant un risque accru de blanchiment d'argent et la vente de ces produits peut donc constituer un risque plus élevé pour ArcelorMittal. L'évaluation des risques effectuée dans le cadre de la procédure de diligence raisonnable à l'égard des tiers tient compte de ce risque sectoriel et, par conséquent, de traiter implicitement le risque lié au produit.

Pour des conseils détaillés sur la manière de procéder à la diligence raisonnable, veuillez-vous référer à la Procédure de diligence raisonnable (Due Diligence).

Salariés

Certains employés peuvent abuser de leurs responsabilités au sein de l'entreprise pour se livrer à des activités de blanchiment d'argent. En particulier, les employés disposant d'un pouvoir discrétionnaire et décisionnel dans les transactions ou travaillant dans des secteurs d'activité présentant un risque accru de blanchiment d'argent, c'est-à-dire traitant avec des tiers, présentent un risque

plus élevé pour ArcelorMittal. Par exemple, des employés peuvent être soudoyés pour autoriser des transactions impliquant de l'argent provenant de sources illicites. Afin d'atténuer le risque posé par les employés, une vérification des antécédents des employés doit être effectuée avant l'embauche afin s'assurer qu'ils ne présentent pas de risques spécifiques liées au blanchiment d'argent. Ces vérifications devraient idéalement inclure un aperçu du casier judiciaire et une évaluation de la santé financière (y compris l'examen des antécédents de crédit), mais elles devraient être conformes à la législation locale (par exemple, les réglementations en matière de données et de la vie privée) et fondées sur la disponibilité et l'accessibilité des données et des documents nécessaires.

9. Surveillance et tests

Le service de conformité doit surveiller et tester les contrôles de gestion du risque de lutte contre le blanchiment d'argent (AML), conformément à la procédure de surveillance et de test de la conformité. Sur une base périodique, lorsque cela est jugé approprié par le service de conformité du groupe, des contrôles spécifiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent seront testés de manière indépendante par le réseau de conformité.

10. Procédures comptables et tenue de registres

Afin de réduire l'incidence du blanchiment d'argent, le service de la conformité doit s'assurer que toutes les procédures comptables établies dans le manuel des politiques comptables sont suivies lors des transactions avec des tiers et, comme le justifient les lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent, une tenue rigoureuse des registres doit être appliquée tout au long du cycle de vie du tiers.

11. Coopération avec les autorités

ArcelorMittal s'efforcera de coopérer pleinement avec les autorités responsables dans le cadre de toute enquête liée au blanchiment d'argent. Si une coopération avec une autorité est demandée, les employés concernés doivent contacter le service juridique ou le service de conformité avant d'entamer la coopération.

03/10/2023

